

**Communiqué de presse du 4 avril 2007**  
**L'avenant n°14 signé le 30 mars 2007 est illégitime et dangereux !**

Depuis plus de 30 mois, les syndicats négociaient pour la création d'un nouveau système de classification et de rémunération.

Le texte est maintenant signé par le Snefos, syndicat employeur et par la CFTC, CFDT, CGC, et FO

**La démocratie sociale est aux abonnés absents**

**36% des associations** seulement se sont déclarées favorables à cet accord.

Les syndicats salariés signataires : CFTC, CFDT, CGC, et FO n'ont pas voulu consulté les salariés.

**Seule, la CGT a consulté les salariés et a élaboré sa position à partir de cette consultation.**

Pour ce faire, elle a utilisé son site Internet et organisé des réunions d'information en région. Par tous ces moyens, les salariés ont pu s'informer, débattre et donner leur avis.

**Ils dénoncent**

- La complexité du texte
- Le fait que les critères sont discutables et soumis systématiquement à interprétation
- Partant de là, l'insécurité juridique pour les salariés et les associations
- La probabilité forte de contentieux nombreux, importants qui peuvent à terme mettre en danger les FJT et les emplois.
- La casse du déroulement de carrière par la remise en cause du principe de l'ancienneté.
- L'abandon aux références de métiers et l'abandon de valeurs qui constituaient le secteur des FJT : l'éducation populaire.
- Un niveau de salaire proposé profondément choquant. En particulier, le fait de proposer un montant de salaire minimum conventionnel dont on sait à l'avance qu'il sera égal ou inférieur au Smic à la date d'application de l'accord. Pour eux, cela dénote d'une absence de respect pour le travail des salariés et des êtres humains.
- Une individualisation des salaires, induite par le système à critères classants, contraire à la philosophie d'une convention collective qui doit unifier un secteur d'activité par l'octroi de garanties collectives pour tous.
- L'absence de débat et de concertation autour de ce texte...

Ils ne voient aucune amélioration, aucune évolution positive pour eux salariés. Bien au contraire, ils dénoncent une régression sociale organisée.

**Ils rejettent ce texte à 88%.**

Les signataires méprisent l'opinion des salariés. Ce texte va pourtant entraîner des changements fondamentaux qui les concernent au premier chef.

**L'urgence d'élections professionnelles**

La Cgt constate avec regret que les autres confédérations n'aient pas voulu prendre la mesure de l'importance de l'exigence démocratique, en revendiquant leur légitimité indépendamment du vote des salariés. Or si le syndicalisme se veut être le lieu par excellence de démocratie à l'entreprise, les organisations syndicales doivent non seulement en accepter les règles, mais les promouvoir.

Il appartient à tous les acteurs de démontrer par leurs actes leur conviction que la démocratie sociale est une composante incontournable du dialogue social.

En conséquence, la CGT réclame la mise en place des élections professionnelles dans la branche des FJT.